

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET INSCRIPTION A L'IFAC pm

Site internet [ifac pm - apprentissage](http://ifac-pm.com)

L'IFAC pm propose des offres d'entreprise sur son site internet : [Offres d'apprentissages IFAC pm](http://ifac-pm.com/offres)

Procédure pour intégrer l'IFAC pm :

- Démarcher les entreprises pour proposer sa candidature à la signature d'un contrat d'apprentissage (L'employeur fait les démarches auprès de son OPCO ou de sa chambre consulaire CMA pour établir le contrat d'apprentissage ([Formulaire Cerfa 10103*14](#) est téléchargeable sur Internet <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1319>))

- Le contrat peut être signé à tout moment de l'année (pour une personne âgée de 15 ans (Classe de 3ème terminée) à 29 ans révolus.

- Indiquer sur le contrat d'apprentissage le nom de l'IFAC pm

- Dès signature du contrat d'apprentissage, l'employeur ou la famille transmet les trois exemplaires de ce contrat à l'IFAC pm

- L'IFAC pm rédige la convention de formation et la transmet à l'employeur pour signature.

- A la réception du contrat d'apprentissage, l'IFAC pm invite l'employeur et l'apprenti à la rentrée et envoie le dossier d'inscription à l'IFAC pm avec le calendrier d'alternance.

Les 45 premiers jours d'entreprise (hors jours de CFA) constituent la période probatoire ([Article L 6222-18 alinéa 1](#) du code du travail) qui permet à chaque partie de rompre de manière anticipée, et sans motivation, le contrat : [Contrat d'apprentissage | Service Public](#)

IFAC pm : Principales rentrées

Diplôme	Date début de formation	Entrée possible jusqu'à
CAP 1ère année	Septembre et octobre	Février
1ère Bac Pro « Commerce »	Septembre	Janvier
CS Boulangerie, CS Pâtisserie et CS Coiffure	Septembre	Décembre
CS Desserts de restaurant	Septembre	Novembre
BP Boulanger et BP Coiffure	Octobre	Fin octobre
BTS « Maroquinerie »	A fixer courant mai-26	A fixer courant mai-26
Fabriquant Maroquinier d'art	A fixer courant mai-26	A fixer courant mai-26

CANDIDAT QUI A VALIDÉ SA CLASSE DE 3^{ème} MAIS QUI N'A PAS ENCORE 15 ANS AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Une solution : établir avec l'employeur, la famille, le rectorat et l'IFAC pm une convention de stage « Période de Formation en Milieu Professionnelle PFMP » mise en place par le Décret n°2014-1031 du 10 septembre 2014 et [article L6222-1 de la loi du 5 septembre 2018](#)

Procédure établie par le rectorat et à suivre :

1. Par le jeune et son représentant légal :

Dès lors qu'une entreprise prête à embaucher le jeune à sa date anniversaire a été identifiée par la famille :

- Demander à l'employeur de fournir un engagement écrit pour le projet de convention et le futur contrat d'embauche
- Vérifier auprès de l'IFAC pm (pôle apprentissage : 03 81 97 36 37) la disponibilité d'une place pour l'accueil du jeune
- Transmettre l'ensemble des documents à l'IFAC pm. pour visa du directeur.
- Inscrire le jeune à l'IFAC pm : pôle apprentissage (RDV : 03 81 97 36 37)

2. Par l'entreprise :

- Fournir une attestation écrite d'engagement à établir une convention (du 1er septembre à la date anniversaire des 15 ans) et un projet de contrat à la famille ;
- Renseigner très précisément la convention (coordonnées, horaires, assurance, gratification, transport etc.) et la viser dès réception et retourner les documents à la famille qui se charge de les transmettre à l'IFAC

Mise en place de la convention :

Le 1er septembre, début du stage chez le futur employeur

Au cours de la période de stage, si une semaine de CFA est programmée, le stagiaire vient à l'IFAC pm

A la date anniversaire des 15 ans, signature du contrat d'apprentissage (cf procédure en page 1)

Avantages :

Début de formation dès que le futur apprenti de moins de 15 ans (classe de 3^{ème} terminée) trouve une entreprise

Aucune semaine de CFA manquée

Inconvénients :

Employeurs et familles peuvent mettre un terme à la convention à tout moment : futur apprenti doit rechercher un contrat d'apprentissage pour intégrer l'IFAC pm

Obligation de scolarisation quand on a 14 ans

PROCEDURE INSCRIPTION IFAC pm

1. Avant de vous connecter, pensez à préparer les documents suivants :

Pour une première connexion, il vous faudra au minimum :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Attestation de sécurité sociale mentionnant l'apprenti

Pour valider votre inscription, il vous faudra :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Copie du dernier diplôme ou relevé de notes
- Attestation de recensement (obligatoire 16 ans et +)
- Attestation de sécurité sociale mentionnant l'apprenti
- Contrat d'apprentissage (cerfa)
- RQTH si concerné
- PAI si concerné

2. Pour démarrer l'inscription

- [Cliquez ici](#)

3. Cliquez sur nouvelle candidature

Demande de nouvelle candidature



Utilisez le formulaire de connexion pour vous identifier :

- Si vous disposez d'un compte NetYParéo "apprenant"
- Si vous avez déjà postulé pour la période 2026-2027 et souhaitez accéder au suivi de votre dossier

Dans le cas contraire, utilisez le bouton "Nouvelle candidature" pour commencer la création de votre compte à l'aide du formulaire qui vous sera proposé.

Nouvelle candidature

OU

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Vous ne pouvez pas accéder à votre compte ?

4. Complétez les informations demandées (coordonnées, documents requis, ...)

- Coordonnées
- Documents / pièces jointes

5. Le récapitulatif de vos informations apparaît.

- Choisissez votre mot de passe
- Acceptez les mentions légales
- Validez

Votre compte

Vous êtes sur le point de valider votre candidature.

Assurez-vous que les informations ci-dessus sont correctes : une fois votre candidature validée, vous ne pourrez la modifier qu'en accédant à votre espace candidat.

[Obtenir le récapitulatif au format PDF.](#)

Mot de passe *

Confirmez votre mot de passe *

Mentions légales

L'approbation des mentions légales est nécessaire pour enregistrer la candidature.

Vie privée *

Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en contactant le service apprentissage de votre centre de formation.

J'approuve les mentions légales ☒

Valider

Abandonner

6. Une fois la démarche réalisée et validée, vous recevez un mail de confirmation.

Une difficulté ?

Vous pouvez nous contacter au 03 81 97 36 37 ou à contact@ifac-pm.com.